



# AID environnement

IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

24 rue Auguste Chabrières  
75015 PARIS

DOSSIER CAS PAR CAS – Annexe au CERFA n°14734\*03

Projet : Construction d'une surface commerciale  
Rue de Vesoul  
Commune de BELFORT (90000)

Etude de cas environnemental - Complément du CERFA

Chargée d'étude	Superviseur	Date	Version
Noémie MOULIN	Rémi STEPHANOU	25/04/2019	V <sub>1</sub>
Noémie MOULIN	Rémi STEPHANOU	23/05/2019	V <sub>2</sub>



## SOMMAIRE

1.	INTITULÉ DU PROJET.....	4
2.	IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	4
3.	CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	4
4.	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET .....	4
4.1.	DESCRIPTION DU SITE .....	4
4.2.	NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET .....	6
5.	<b>SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET.....</b>	<b>8</b>
5.1.	RESSOURCES .....	8
5.1.1.	<i>Ressource en eaux</i> .....	8
	Contexte hydrologique.....	8
	Qualité des eaux superficielles.....	9
	La commune est située sur la masse d'eau superficielle référencée FRDR628a : « La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges ». La qualité de cette rivière est particulièrement suivie et de nombreuses stations de mesures sont implantés le long de son parcours. Ainsi, le site du projet se situe entre deux stations de mesures : .....	9
	Contexte hydrogéologique .....	10
	Qualité des eaux souterraines.....	10
	Alimentation en eau du site.....	11
	Utilisation de l'eau.....	11
5.1.2.	<i>Matériaux</i> .....	11
5.2.	MILIEU NATUREL .....	11
5.2.1.	<i>Natura 2000</i> .....	11
5.2.2.	<i>ZNIEFF</i> .....	11
5.2.3.	<i>Arrêté de protection des biotopes</i> .....	11
5.2.4.	<i>Zones humides</i> .....	11
5.2.5.	<i>Site classé, site inscrit</i> .....	11
5.2.6.	<i>Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes</i> .....	11
5.3.	RISQUES .....	12
5.3.1.	<i>Risques industriels et technologiques</i> .....	12
	Données BASIAS – BASOL : .....	12
	Plan de prévention des risques technologiques (PPRt) : .....	12
5.3.2.	<i>Risques naturels</i> .....	12
	Plan de prévention des risques naturels prévisibles.....	12
	Retrait gonflement des argiles.....	13
	Risques miniers.....	13
	Risque sismique .....	13
5.3.3.	<i>Risques sanitaires</i> .....	13
5.3.3.1	<i>Risques Termites / Mérieux</i> .....	13
5.3.3.2	<i>Risques Amiante / Plomb</i> .....	13
5.3.3.3	<i>Risque Radon</i> .....	13
5.4.	NUISANCES .....	15
5.4.1.	<i>Liées aux trafics</i> .....	15
5.4.2.	<i>Liées aux émissions sonores</i> .....	15
5.4.3.	<i>Liées aux odeurs</i> .....	18
5.4.4.	<i>Liées aux vibrations</i> .....	18
5.4.5.	<i>Liées aux émissions lumineuses</i> .....	18
5.5.	EMISSIONS .....	18
5.5.1.	<i>Qualité et de l'air et rejets atmosphériques</i> .....	18
5.5.2.	<i>Gestion des eaux pluviales</i> .....	18
5.5.3.	<i>Effluent : gestion des eaux usées</i> .....	18
5.5.4.	<i>Gestion des déchets</i> .....	18
5.6.	PATRIMOINE / CADRE DE VIE / POPULATION .....	18
5.6.1.	<i>Patrimoine</i> .....	18
	Monuments historiques .....	18
	Plusieurs monuments historiques sont présents sur la commune de BELFORT. Ils se trouvent tous dans la partie sud de la ville, à plus de 2 km du site du projet.....	18
	ZPPAUP.....	18
5.6.2.	<i>Modifications des activités humaines / Usages du sol</i> .....	19
5.6.3.	<i>Impacts cumulés des projets</i> .....	19

<b>6. MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES ÉFFETS NÉGATIFS NOTABLES .....</b>	<b>19</b>
<b>7. AUTO-ÉVALUATION.....</b>	<b>20</b>

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN .....	5
Figure 2 : Extrait du cadastre.....	5
Figure 3 : Présentation du site dans son environnement sur vue aérienne .....	6
Figure 4 : Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude.....	8
Figure 5.....	8
Figure 6 : Qualité des eaux de la Savoureuse à VALDOIE 2 (Haut) et à BELFORT 4 (Bas).....	9
Figure 7 : Qualité des eaux des Alluvions de la Savoureuse au Puits de la Cours (Haut) et au lieu-dit La Mechelle (Bas) .....	10
Figure 8 : Sites BASOL recensés autour du site .....	12
Figure 9 : Sites BASIAS recensés autour du site .....	12
Figure 10 : Carte des niveaux de bruit sur la Rue de Vesoul en journée (haut) et durant la nuit (bas).....	16

## 1. INTITULÉ DU PROJET

Construction d'un INTERMARCHÉ sur la commune de BELFORT (90). Le projet prévoit la création d'un parking de 133 places et d'environ 4 600 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher (surfaces de ventes, réserves, chambres froides, drive, stockage de gaz extérieur, kiosque, laverie,...) sur un foncier d'environ 1,6 Ha.

## 2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le porteur du projet est une personne morale « L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES » de numéro de SIRET 33405564700575.

## 3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En amont du projet de construction d'un INTERMARCHÉ avec un drive et un parking de 137 places, situé sur la commune de BELFORT, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

**Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus ».**

Afin de répondre à cette demande de l'autorité environnementale et d'anticiper les éventuels enjeux environnementaux inhérents à ce projet, A.D Environnement a été sollicité pour réaliser un état des lieux environnemental global et le dossier d'examen au cas par cas.

La présente étude confronte les caractéristiques du projet avec les exigences réglementaires et la vulnérabilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés.

Ce rapport complète le Cerfa n°14734-03 sur les éléments suivants :

- Caractéristiques du site et du projet d'aménagement ;
- Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.

Cette étude est annexée au formulaire Cerfa n°14734-03 de demande d'examen au cas par cas.

## 4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

### 4.1. Description du site

Le site d'implantation du projet est localisé sur la commune de BELFORT (90), dans le département du Territoire de BELFORT en région Bourgogne-Franche-Comté. La commune comptabilise 48 973 habitants et fait partie de l'intercommunalité du Grand BELFORT.

Le site est localisé à 2 km au nord du centre de la commune de BELFORT, le long de la rue de Vesoul. L'emprise foncière du projet est de **16 010 m<sup>2</sup>** réparti sur la parcelle AB 146.

La carte suivante localise le site dans son environnement proche.

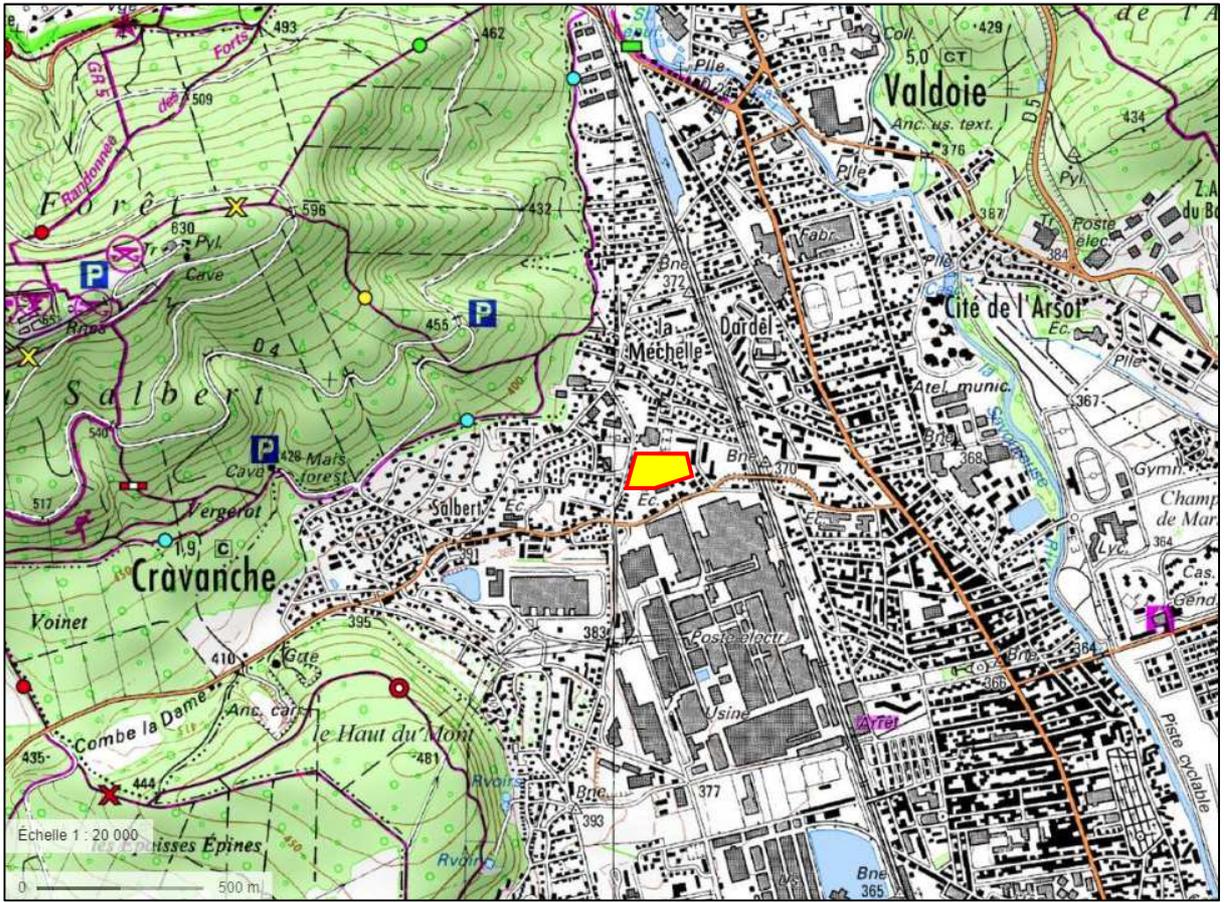


Figure 1 : Localisation du site sur fond cartographique de l'IGN (Source : Géoportail)

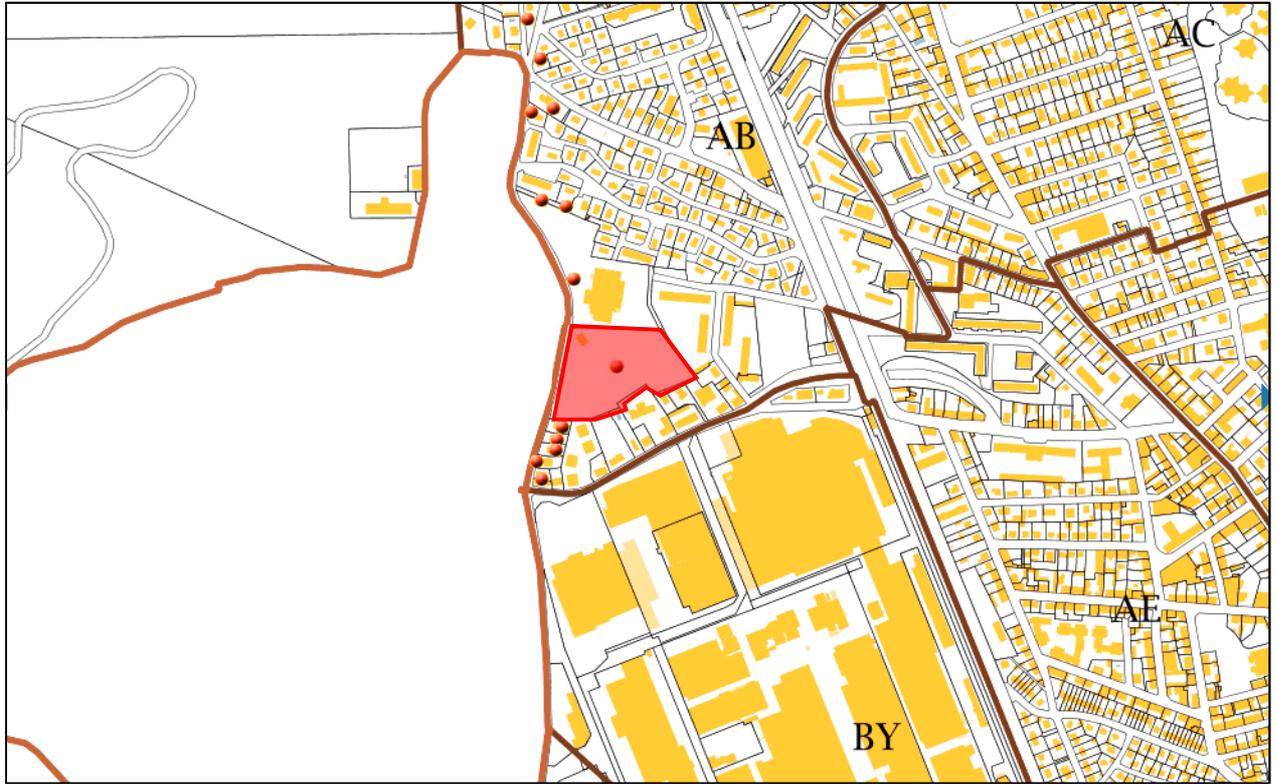


Figure 2 : Extrait du cadastre (Source : cadastre.gouv.fr)

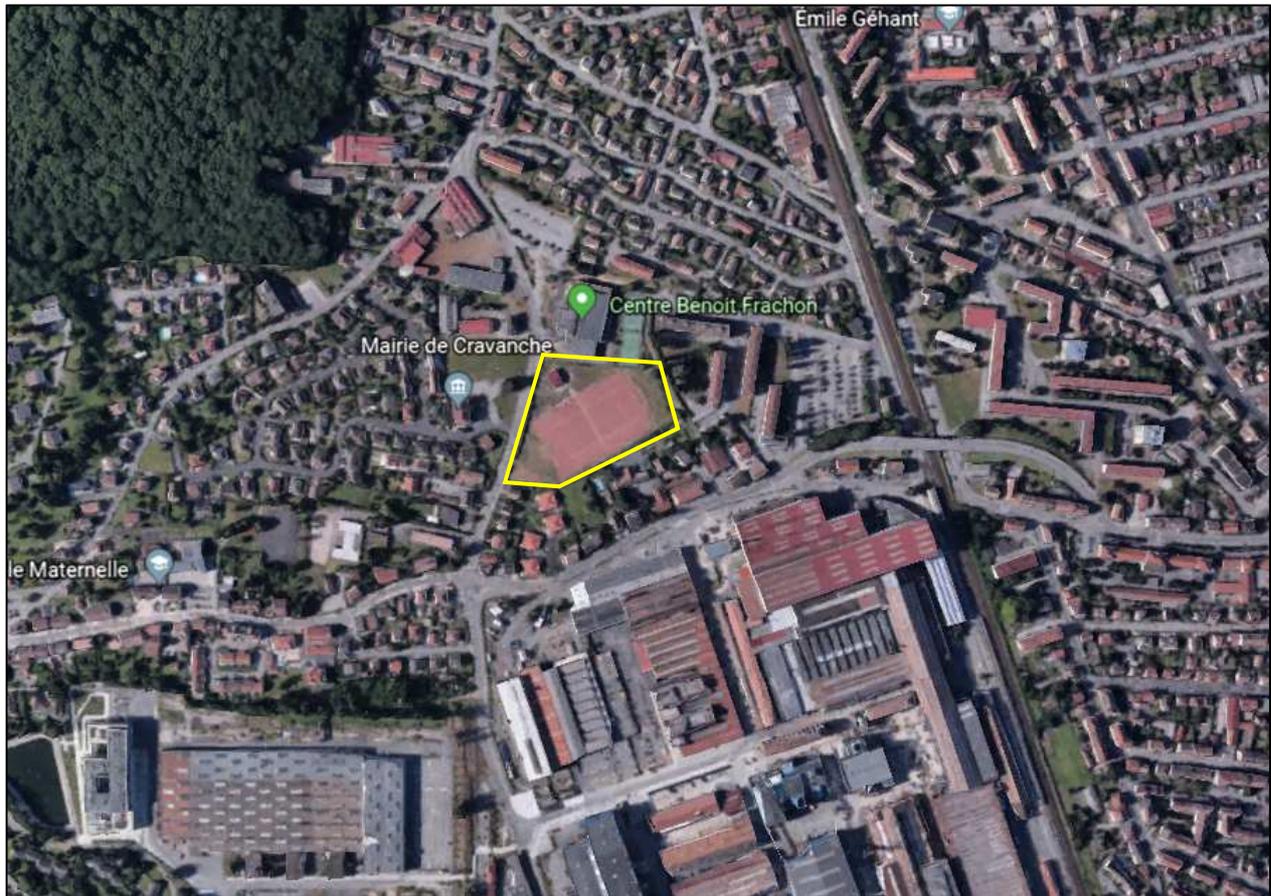


Figure 3 : Présentation du site dans son environnement sur vue aérienne  
(Source : Google Earth)

Il est entouré :

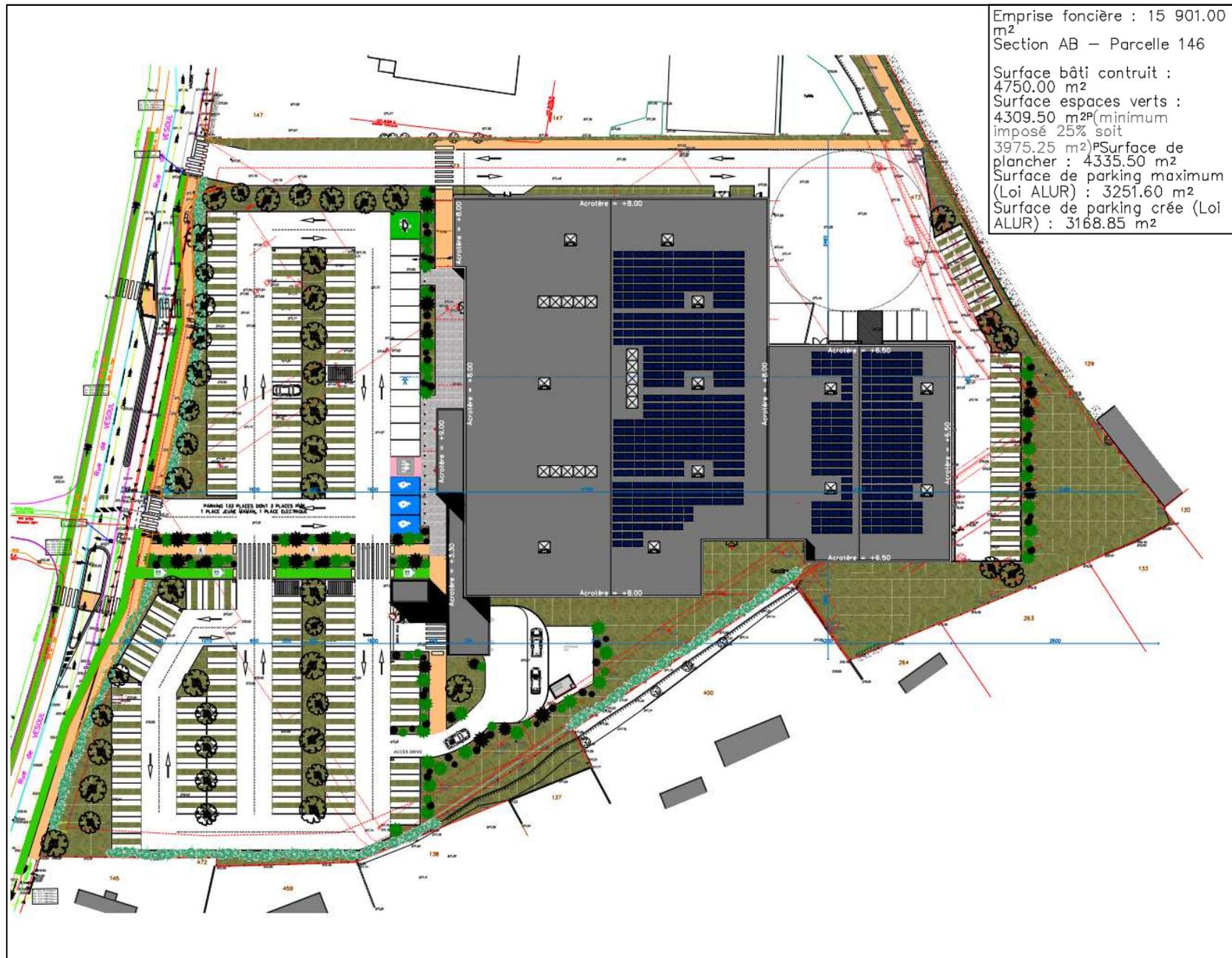
- Au Nord par un centre sportif et des habitations,
- A l'Est des bâtiments d'habitats collectifs,
- Au Sud par une crèche, une école maternelle ainsi qu'une usine,
- A l'Ouest par la rue de Vesoul et des habitations.

Le contexte environnemental est à dominante urbaine.

## 4.2. Nature et objectifs du projet

*Cf. Cerfa*

Le plan de masse du projet est présenté ci-après.



## 5. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE IMPLANTÉE ET IMPACTS DU PROJET

### 5.1. Ressources

#### 5.1.1. Ressource en eaux

Sources : Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines ([www.adès.eaufrance.fr](http://www.adès.eaufrance.fr))  
ARS Bourgogne Franche Comté

#### Contexte hydrologique

Le cours d'eau le plus proche du site est la rivière « la Savoureuse » qui s'écoule à 960 m à l'Est du site en direction du Sud.



Figure 4 : Localisation des cours d'eau présents à proximité de la zone d'étude  
(Source : Géoportail)

De nombreux plans d'eau sont également implantés sur la commune de BELFORT. Le plus proche est l'étang de CRAVANCHES situé à 540 m à l'Ouest du site, en amont hydraulique du projet.

## Qualité des eaux superficielles

La commune est située sur la masse d'eau superficielle référencée FRDR628a : « La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges ». La qualité de cette rivière est particulièrement suivie et de nombreuses stations de mesures sont implantés le long de son parcours. Ainsi, le site du projet se situe entre deux stations de mesures :

- La station n°06455630 : « La Savoureuse à VALDOIE 2 », située à 930 m au Nord-Est (Amont) ;
- La station n°06455590 : « La Savoureuse à BELFORT 4 », située à 2.2 km au Sud-Est (Aval).

Les résultats de ces études sont repris dans les tableaux ci-dessous :

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2018	TBE	TBE	BE	TBE	TBE		TBE	BE		MED		Moy	MED		
2017	TBE	TBE	BE	BE	TBE		TBE	BE		MED		Moy	MED		
2016	BE	TBE	BE	BE	TBE		TBE	TBE		MED		Moy	MED		
2015	BE	TBE	TBE	BE	TBE		TBE	TBE				Moy	BE		
2014	BE	TBE	TBE	BE	TBE		BE	TBE				Moy	BE		
2013	BE ①	TBE	TBE	BE	TBE		BE	BE				Moy	BE		
2012	BE ①	TBE	TBE	BE	TBE		BE	BE				Moy	BE		
2011	BE ①	TBE	TBE	BE	TBE		BE	BE				Moy	BE		
2010	BE	TBE	TBE	BE	TBE							Moy	Ind		
2009	BE	TBE	BE	BE	TBE							Moy	Ind		
2008	TBE	TBE	TBE	BE	TBE							Moy	Ind		

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2018	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	MOY				Moy	MOY		MAUV ①
2017	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	BE				Moy	BE		MAUV ①
2016	BE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	TBE	BE				Moy	BE		BE
2015	BE	TBE	BE	BE	TBE		BE	TBE				Moy	BE		
2014	BE	TBE	BE	BE	BE		BE	TBE				Moy	BE		
2013	BE ①	TBE	TBE	BE	BE		BE	BE				Moy	BE		
2012	MOY ①	TBE	TBE	BE	BE		BE	MOY				Moy	MOY		
2011	MOY ①	TBE	TBE	BE	TBE		BE	MOY				Moy	MOY		
2010	BE	TBE	TBE	BE	TBE							Moy	Ind		
2009	BE	TBE	BE	BE	TBE							Moy	Ind		
2008	TBE	TBE	TBE	BE	TBE							Moy	Ind		

Figure 6 : Qualité des eaux de la Savoureuse à VALDOIE 2 (Haut) et à BELFORT 4 (Bas)  
(Source : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse)

On note donc un état écologique qualifié de moyen à l'Amont du site depuis 2015 ainsi qu'une dégradation de l'aval en 2018. De plus, l'état chimique de la Savoureuse est également qualifié de mauvais à la station BELFORT 4 avec un impact constaté en Benzo (ghi), pérylène, mercure et ses composants.

**Le projet ne comportant aucun rejet d'eaux dans la Savoureuse, il n'aura aucun impact sur la qualité des eaux de la rivière.**

### Contexte hydrogéologique

Le site fait partie de la masse d'eau souterraine FRDG362 : « Alluvions de la Savoureuse ».

### Qualité des eaux souterraines

Deux ouvrages situés à proximité du site font l'objet d'un suivi de la qualité de la masse d'eau souterraine :

- Le Puits de la Cour (04441X0026/111111) situé à 1,2 km au Nord du site ;
- Le Piézomètre de la Mechelle (04441X0301/PZ) situé à 200 m à l'Est du projet.

Années	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres	État chimique
2017	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2016	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2015	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2014	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2013	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2012		BE	BE	BE	BE	BE
2011		BE	BE	BE	BE	BE
2010		BE	BE	BE	BE	BE
2009		BE	BE	BE	BE	BE
2008		BE	BE	BE	BE	BE

Années	Nitrates	Pesticides	Métaux	Solvants chlorés	Autres	État chimique
2017	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2016	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2015	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2014	BE	BE	BE	BE	BE	BE
2013		MED	MED	BE	BE	MED ①
2012		MED	MED	BE	BE	MED ①
2011		MED	MED	BE	BE	MED ①
2010		MED	MED	MED	BE	MED ①
2009		MED	MED	MED	BE	MED ①
2008		MED	MED	BE	BE	MED ①

Figure 7 : Qualité des eaux des Alluvions de la Savoureuse au Puits de la Cours (Haut) et au lieu-dit La Mechelle (Bas)  
(Source : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse)

La masse d'eau était donc qualifiée dans un état médiocre jusqu'en 2013 avec un impact constaté dans les substances suivantes :

⇒ Substances déclassantes : Chlortoluron, aluminium

**Le projet n'aura aucun impact sur la qualité de la masse d'eau souterraine.**

### Alimentation en eau du site

L'alimentation en eau du site sera assurée par le réseau de distribution public.

### Utilisation de l'eau

Le principal poste de consommation est l'alimentation en eau potable du bâtiment commercial.

#### **5.1.2. Matériaux**

Source : Banque de données du Sous-Sol (<http://infoterre.brgm.fr>)

Le site de la parcelle support est positionnée à environ 372m NGF d'altitude et présente un faible dénivelé d'environ 1%. Le site étant à présent un terrain de foot, le terrain risque d'être un peu remodelé.

L'aménagement projeté occasionnera peu de déblais/remblais.

**Le projet n'aura que peu d'impact sur les ressources. Des mesures d'évitement seront mises en place pour limiter les quelques impacts.**

## **5.2. Milieu naturel**

Sources : Géoportail

Cartographie Carmen

#### **5.2.1. Natura 2000**

Cf. CERFA.

#### **5.2.2. ZNIEFF**

Cf. CERFA.

#### **5.2.3. Arrêté de protection des biotopes**

Aucun arrêté de protection de biotope n'est situé dans un rayon de 3 km autour du site d'étude.

#### **5.2.4. Zones humides**

Source : Etude de caractérisation réalisée par NOVALIS

Aucune zone humide n'est recensée au droit du site, ni à proximité.

**Le projet n'aura que peu d'impact sur la zone humide**

#### **5.2.5. Site classé, site inscrit**

Cf. CERFA.

#### **5.2.6. Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes**

Cf. CERFA.

**Au vu de l'éloignement du site d'implantation du projet avec les différentes zones remarquables et au regard de sa nature, on peut conclure que le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.**

## 5.3. Risques

### 5.3.1. Risques industriels et technologiques

#### Données BASIAS – BASOL :

Source : <http://georisques.gouv.fr>

Aucun site BASOL n'est recensé au droit du site. Un seul site BASOL est présent dans un rayon de 500 m autour du site.

Identifiant	Etablissement	Activité	Distance (m)
90.0024	Station-service ELF	Détail de carburants	480 m

Figure 8 : Sites BASOL recensés autour du site  
(Source : InfoTerre)

Aucun site BASIAS n'est recensé au droit du site, mais plusieurs se trouvent néanmoins dans un rayon de 500 m autour. Les six plus près sont référencés ci-dessous :

Identifiant	Etablissement	Activité	Distance (m)
FRC9000778	S.A Chapuis PNEUS	Compression, réfrigération, décharge de pneus usagés	65 m
FRC9000022	Daniel RAMONT, anc. PIZZAGALI	Chaudronnerie, tonnellerie. Entretien et réparation de véhicules automobiles	78 m
FRC9000359	Mengès industrie	Chaudronnerie, tonnellerie, production et distribution de combustibles gazeux	180 m
FRC9001456	Etablissements Decro	Traitement et revêtement des métaux	200 m
FRC9000360	Courtages textiles	Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage	203 m
FRC9000361	DOLAT Gilbert	Fabrications de produits métalliques	231 m
FRC9001408	Logistique globale	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé, dépôt ou stockage de gaz, dépôt de liquides inflammables	230 m

Figure 9 : Sites BASIAS recensés autour du site  
(Source : InfoTerre)

#### Plan de prévention des risques technologiques (PPRt) :

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de BELFORT n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

### 5.3.2. Risques naturels

#### Plan de prévention des risques naturels prévisibles

La commune de BELFORT est concernée par un Plan de prévention des risques inondations, approuvé le 14/09/1999.

Le projet ne se situe pas dans une zone concernée par l'aléa Inondation.

La commune de BELFORT n'est concernée par aucun autre plan de prévention des risques naturels.

**Retrait gonflement des argiles**

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de BELFORT n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques liés au retrait gonflement des argiles.

**Risques miniers**

Source : <http://dpsm.brgm.fr>

La commune de BELFORT n'est pas concernée par les risques miniers.

**Risque sismique**

Source : <http://www.georisques.gouv.fr>

La commune de BELFORT se situe en zone de sismicité 3 (modérée).

**5.3.3. Risques sanitaires****5.3.3.1 Risques Termites / Mérieux**

Il n'existe pas d'arrêté préfectoral relatif au risque termite/mérieux dans le département du territoire de BELFORT.

Sources : [irsn.fr](http://irsn.fr) et *préfecture du Territoire de BELFORT*

**5.3.3.2 Risques Amiante / Plomb**

Pas d'impact lié aux risques amiante et plomb sur ce projet de construction neuve.

**5.3.3.3 Risque Radon**

Sources :

*Guide du CSTB « Le Radon dans les bâtiments : guide pour la remédiation dans les constructions existantes et la prévention dans les constructions neuves »*,

*Manuel Suisse du radon de l'Office Fédéral de la Santé Publique Suisse (OFSPS)*,

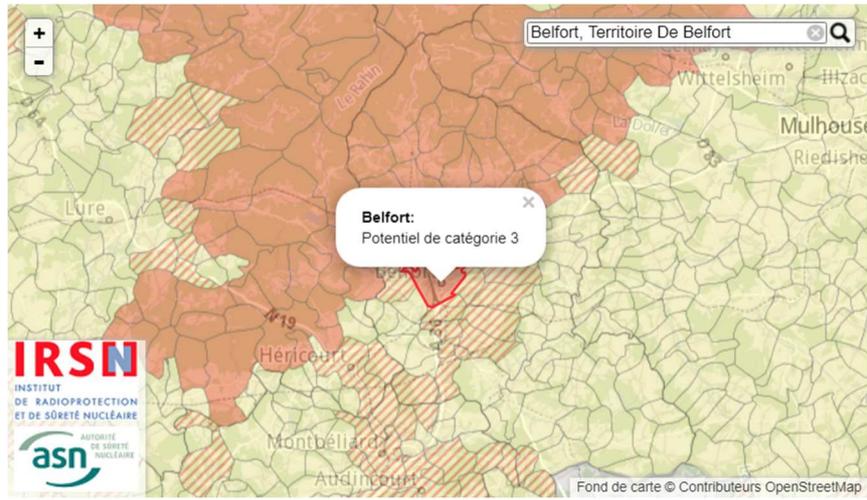
*Guide démarche RADON en Bourgogne Franche-Comté*,

[www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

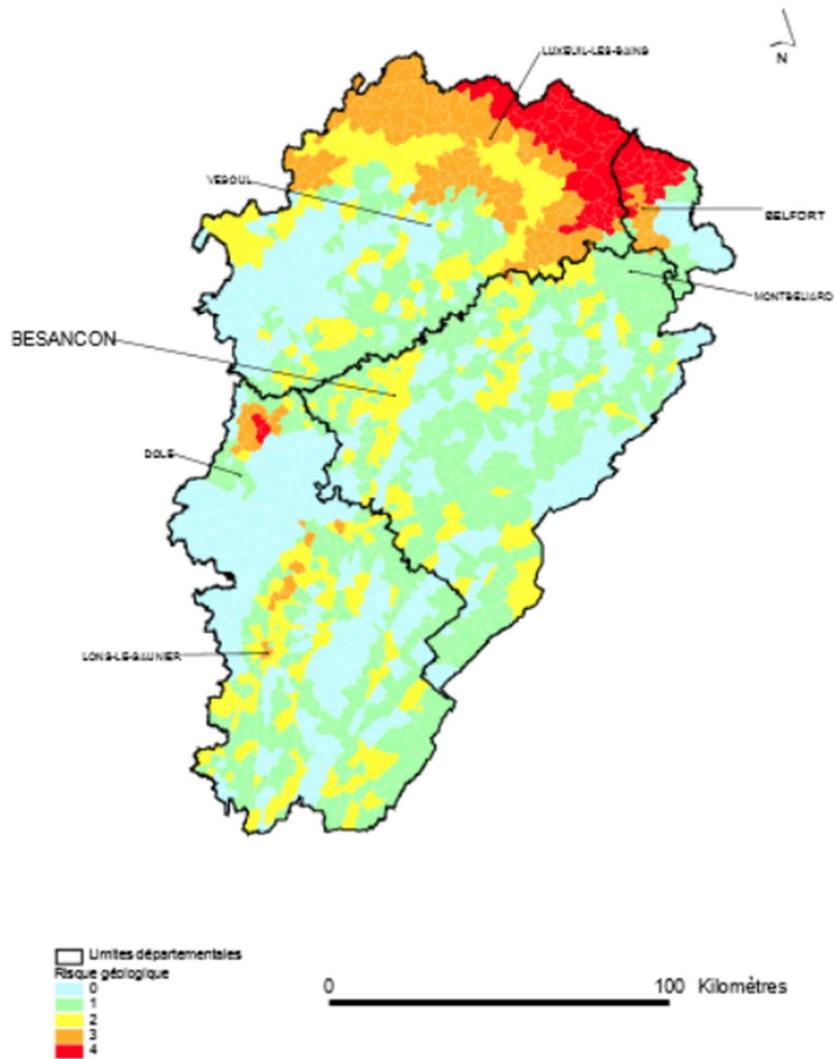
[www.radon-qai-fcomte.fr](http://www.radon-qai-fcomte.fr)

Présent partout dans le sol, le radon est un gaz radioactif invisible, inodore et insipide. Il est issu de la désintégration de l'uranium, un métal lourd radioactif, présent à l'état naturel dans le sol et la roche. Le radon mélangé à l'air contenu dans le terrain, ou sous forme dissoute dans l'eau, peut se propager facilement vers la surface et s'infiltrer dans l'air ambiant des bâtiments.



La commune de BELFORT est classée en **Catégorie 3** pour le radon (fort).

### Cartographie de l'exposition au radon en Franche Comté



Source : Y. Genay, Drass Franche-Comté, 2005

Le nord de la région est la zone la plus touchée. Ce constat s'explique par la présence d'un substrat granitique qui favorise les émissions atmosphériques de Radon par rapport à d'autres types de sols sédimentaires qui apparaissent comme plus imperméables.

Dans le cadre d'un projet de construction neuve, la réglementation française n'impose pas d'actions architecturales spécifiques. Cependant des mesures préventives simples peuvent être intégrées à l'élaboration du projet en collaboration avec des experts en construction, ingénieurs et consultants en radon :

- \* Etanchéité des passages de conduites dans les éléments de la construction en contact avec le terrain (exemple : Mise en place d'un système RDS sur sonde de pompe à chaleur) ;
- \* Toutes les ouvertures dans les dalles (exemple : passage de câbles / canalisations) doivent être étanches à l'air de façon constante ;
- \* Prévoir idéalement l'implantation des locaux sensibles de travail (bureaux, locaux sociaux) dans les niveaux supérieurs du bâtiment.

De façon plus synthétique :

- Etanchéifier durablement l'interface sol / bâti :
  - Radier étanche d'un seul tenant,
  - Mise en dépression du terrain,
  - Système de drainage du radon,
  - VRD, siphon,
  - ...
- Adapter le système de ventilation (entretien fréquent, VMC double flux, ...)

En phase exploitation, des mesures d'air peuvent être lancées dans les locaux de travail sensibles (bureaux, salle de réunion, bureau réception,...) situés au RDC du bâtiment.

Le niveau de référence de l'activité volumique moyenne annuelle en radon est de 300 Bq/m<sup>3</sup>.

Des mesures correctives devront être mises en places en cas de dépassement de ce seuil (exemples : calfeutrement, vérification de l'état de ventilation...). Ces mesures pourront être renouvelées tous les 10 ans.

**Les risques sanitaires impactent le projet de façon modérée et des aménagements ont été intégrés au projet afin de les réduire.**

## 5.4. Nuisances

### 5.4.1. Liées aux trafics

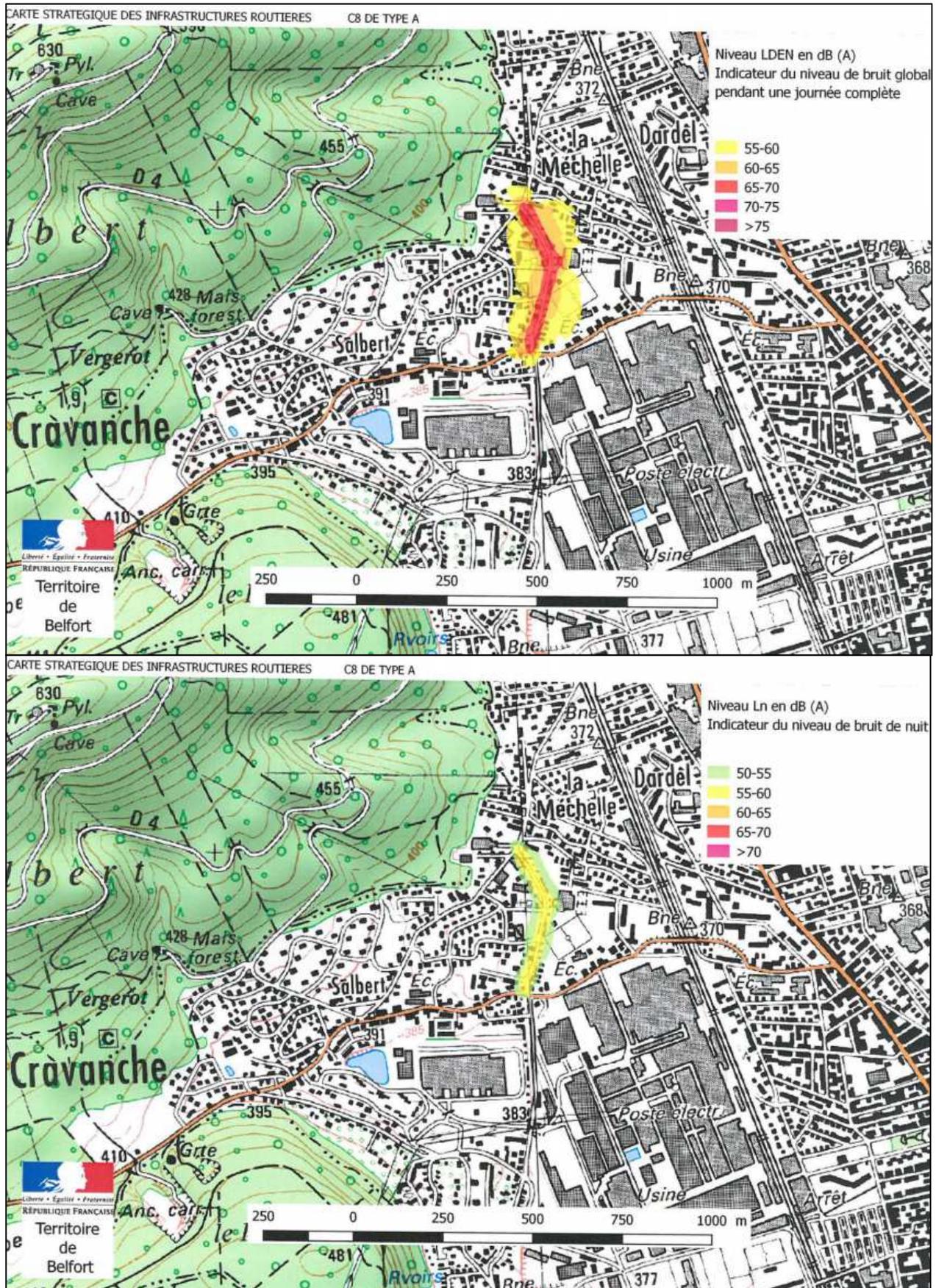
*Cf. Cerfa.*

*Cf. Ci-dessous nuisances liées aux émissions sonores*

### 5.4.2. Liées aux émissions sonores

La commune de BELFORT a fait l'objet de cartes de bruits stratégiques approuvées par arrêté préfectoral le 21/09/2012. Ces cartes ont permis d'identifier les secteurs de la commune les plus soumis aux nuisances sonores issues du transport routier, ferroviaire, aérien et des principaux sites industriels.

La rue de Vesoul, au bord de laquelle s'implante le projet actuel, a été identifiée comme exposée aux bruits.



**Figure 10 : Carte des niveaux de bruit sur la Rue de Vesoul en journée (haut) et durant la nuit (bas)**

Le bruit a donc été évalué jusqu'à des valeurs de 70 dB en journée et 60 dB durant la nuit.

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des voiries communales de BELFORT a été adopté en 2018 suite à l'établissement de ces cartes. Ce document a conduit à la caractérisation de 3 secteurs de la ville comme des Points Noirs Bruits :

- Rue du Magasin à 2 km au Sud-Est du site ;
- Rue du Pont Neuf à 2.5 km au Sud du site ;
- Boulevard Henri Dunant à 3.7 km au Sud du site.

La Rue de Vesoul n'a quant à elle pas été jugée comme devant faire l'objet d'aménagements conduisant à la réduction du bruit. Les cartes de bruit devront faire l'objet d'une révision en 2022.

Les nuisances sonores engendrées par les activités de la grande distribution sont liées principalement aux installations techniques et à la circulation générée par les livraisons de marchandises. Un certain nombre de ces installations techniques sont soumises à des règles de contrôles dans le cadre du Code de l'Environnement et en particulier dans la réglementation ICPE (70 dB en limite de propriété de jour, 60 dB la nuit + respect émergences).

Le site n'étant cependant concerné par aucune rubrique ICPE, ces règles de contrôles ne pourront se voir imposées.

La réglementation actuelle sur le site n'impose donc aucune mesure concernant la gestion du risque Bruit. Cependant, des règles de bonnes pratiques existent pour réduire au maximum les nuisances supplémentaires aux riverains.

#### **En phase chantier :**

Une Charte Chantier Propre (voir annexe 3) sera mise en place dans le cadre des travaux d'implantation du site. Ce document regroupe un certain nombre de mesures prises pour réduire les nuisances sonores envers les riverains :

- Les livraisons seront planifiées sur la journée afin d'éviter les livraisons aux heures de pointes ou à des heures susceptibles de créer des nuisances au voisinage ;
- Les entreprises s'assureront de l'homologation de leurs engins et des véhicules de chantier au regard de la réglementation bruit. Elles veilleront aussi à ce qu'ils soient convenablement entretenus pour rester conforme à cette homologation. Les horaires devront être respectés. L'entreprise donnera des consignes pour arrêter les machines temporairement inemployées et respectera la réglementation en vigueur.

#### **En phase Exploitation**

Afin de réduire les nuisances sonores liées aux trafics routiers sur le site, les aires de livraison ont été prévues sur la face Nord du magasin, soit à l'opposé des habitations les plus proches. De plus, le quai de livraison sera également couvert pour réduire encore les nuisances potentielles. L'impact des livraisons de marchandises sur les émissions sonores sera donc minime.

Comme indiqué plus haut, les installations techniques sont également source potentielle de gêne sur cette thématique. Afin que celle-ci soit également la plus minime, les systèmes de production de chaleur et de froids seront implantés en intérieur dans des locaux dédiés.

La mise en place d'une charte concernant la circulation sur site et la mise à l'arrêt des moteurs des véhicules lors des livraisons pourra être envisagée en vue de mettre en place des solutions techniques et organisationnelles complémentaires de façon à ne pas réduire encore les impacts pour le voisinage (mise à l'arrêt des moteurs de véhicules lors des livraisons, livraison en période de nuit, etc.).

Des mesures de bruit pourront être réalisées en cas de demande de la DREAL (plaintes ou demande préfecture).

**5.4.3. Liées aux odeurs***Cf. Cerfa***5.4.4. Liées aux vibrations***Cf. Cerfa***5.4.5. Liées aux émissions lumineuses***Cf. Cerfa***Au vu des éléments décrits dans le CERFA et dans les points précédents, les impacts du projet sont qualifiés de faibles.****5.5. Emissions****5.5.1. Qualité et de l'air et rejets atmosphériques***Cf. Cerfa***5.5.2. Gestion des eaux pluviales**

La parcelle étant actuellement majoritairement végétalisée, le projet va entraîner d'augmentation de surfaces imperméabilisées qui sera cependant limitée par l'implantation de places de parkings semi-perméables.

Une étude géotechnique visant à mesurer la perméabilité du sol est prévu pour dimensionner les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront mis en place en vue de compenser l'augmentation des eaux pluviales rejetées. Conformément aux prescriptions du PLU, les systèmes de gestion des eaux pluviales çà la parcelle seront privilégiés.

*Cf. Cerfa***5.5.3. Effluent : gestion des eaux usées***Cf. Cerfa***5.5.4. Gestion des déchets***Cf. Cerfa***Les mesures mises en œuvre dans la gestion des déchets, des effluents et des eaux pluviales limiteront les impacts du projet****5.6. Patrimoine / Cadre de vie / Population****5.6.1. Patrimoine****Monuments historiques***Source : Base Mérimée*

Plusieurs monuments historiques sont présents sur la commune de BELFORT. Ils se trouvent tous dans la partie sud de la ville, à plus de 2 km du site du projet.

**ZPPAUP***Cf. Cerfa*

### 5.6.2. **Modifications des activités humaines / Usages du sol**

Le projet modifiera l'occupation des sols du site qui est actuellement occupé par un terrain de foot, en en faisant une activité commerciale. Cependant, le site se trouve actuellement à proximité d'activités industrielles, dans un secteur urbanisé, donc la modification de l'usage du sol sera moindre.

### 5.6.3. **Impacts cumulés des projets**

Sans objet

## 6. MESURES ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DESTINÉ À ÉVITER OU RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que le projet :

- N'a pas d'effet sur les milieux naturels protégés,
- N'a pas d'effet sur les eaux superficielles car, compte tenu de la distance, le projet ne pourra rejeter ses eaux pluviales dans ce type de milieu.

Il engendrera peu de nuisances compte tenu de l'activité qui sera exercée et produira peu d'émissions.

Durant la phase travaux, une charte « chantier propre » sera mise en place afin notamment d'encadrer les opérations bruyantes et de limiter les émissions polluantes (trafic lié à la livraison des engins de chantiers, des matériaux).

L'intégration urbaine prendra en compte les dispositions en matière d'aspect visuel, d'ornements paysagers et d'accessibilité. Des espaces verts seront créés et des arbres seront plantés.

#### **Mesures préventives concernant les eaux souterraines**

Le risque d'impact sur la nappe n'est pas présent du fait de l'absence d'une station-service.

#### **Mesures compensatoires concernant les eaux superficielles**

Les eaux pluviales seront gérées sur site grâce à des ouvrages de rétention/infiltration.

Une étude géotechnique sera réalisée afin de connaître la perméabilité du sol. Cette étude permettra le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales. L'infiltration des eaux de ruissellement sera la solution prioritaire comme le stipule le PLU.

L'ensemble de ces éléments seront détaillés, si besoin, dans un dossier Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0) qui sera déposé auprès de la DDT 90.

#### *Pollution accidentelle :*

Dans l'objectif de prendre en compte une éventuelle pollution accidentelle sur la zone, les ouvrages de rétentions seront équipés d'une vanne de sectionnement en amont. Cela permettra de confiner la pollution dans les réseaux EP du site en attendant son évacuation.

## 7. AUTO-ÉVALUATION

En amont du projet de construction d'un bâtiment commercial Intermarché comprenant un parking situé sur la commune de BELFORT, le Maître d'Ouvrage souhaite réaliser un état des lieux environnemental du site afin de mieux maîtriser les enjeux associés.

Selon ses caractéristiques, le site visé est soumis à une procédure cas par cas au titre de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement pour la rubrique 41 « Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus ».

Au vu des différents éléments de l'étude :

- Le projet n'est pas concerné par un périmètre de captage des eaux potables,
- Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques,
- Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable,
- Le projet n'engendrera pas d'enjeux majeurs en termes d'environnement,
- Des mesures d'évitement sont d'ores et déjà prévus pour la protection des eaux souterraines et superficielles.

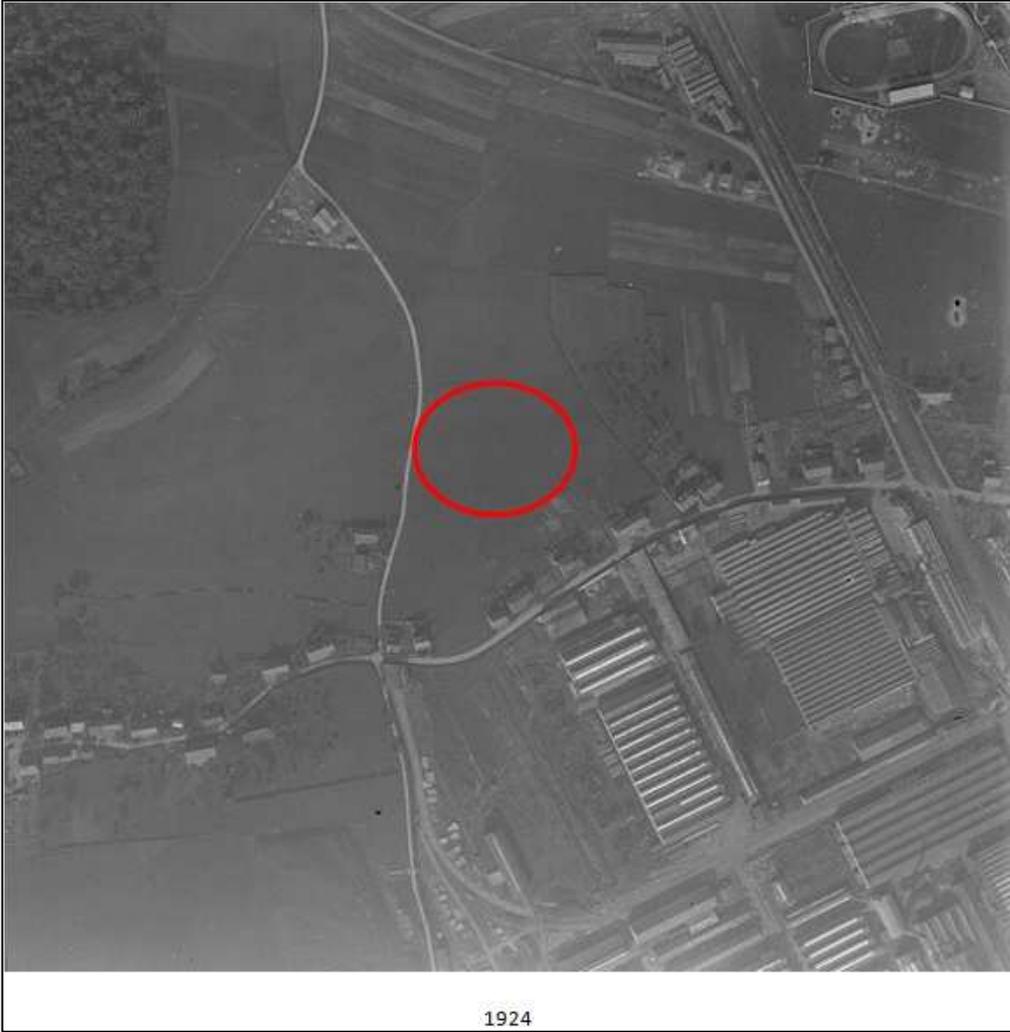
**Au vu des éléments ci-dessus nous ne pensons pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire.**

## **ANNEXE**

- ANNEXE 1 : Photographies aériennes historiques du site
- ANNEXE 2 : Photographies de l'environnement du site

**ANNEXE 1**

Photographies aériennes historiques du site





1956



1967





**ANNEXE 2**

Photographies de l'environnement du site  
11/04/2019



**Vue du terrain de foot en stabilisé présent sur site depuis le Nord**



**Vue du bâtiment présent sur site depuis le Sud**



**Vue du site depuis les parcelles extérieures situées à l'Est**



**Vue large du site depuis le Sud**



**Vue du site depuis le Nord**